

Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE

32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68

Télécopie : 03 89 26 98 90

Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

DÉPÔT LÉGAL : 25 JUIN 2013

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

La population barre la route



Dix morts et des dizaines de blessés

La population a payé un lourd tribut à la RN 83. Mais Soppe a aussi ses miraculés. Parmi eux, Jeannette LILLER : en juillet 1971, un poids lourd a coupé en deux le tracteur qu’elle conduisait ! Sortant de la rue des Juifs, elle avait marqué le stop, puis elle s’était engagée sur la route nationale ; au même instant, venant de la direction de Colmar, débouchait un semi-remorque dans le léger virage. Le chauffeur du poids lourd avait braqué sur la gauche, mais n’avait pas pu éviter le tracteur qui avait été littéralement disloqué ; le bloc moteur avait été projeté à une vingtaine de mètres. Jeanette LILLER, grièvement blessée à la tête, avait été transportée à l’hôpital Pasteur à Colmar. Fort heureusement, elle a réchappé de cet effroyable accident de la circulation. Toujours dans les années 70, un camion avait perdu son chargement de bois en traversant le village, chargement qui avait enseveli Léon GUTTIG, qui marchait le long de la RN 83. Transporté lui aussi à l’hôpital Pasteur, il avait également eu beaucoup de chance de s’en sortir.

La déviation de Soppe-le-Bas dans la presse



La presse a abondamment relaté les événements concernant le combat pour la déviation de Soppe-le-Bas. « Ras-le-bol à Soppe-le-Bas », « Le village dans la rue », « Habitants et élus barrent la RN 83 », « Le combat d’un village », « La “bataille” de la RN 83 », « Soppe-le-Bas encerclé par les routiers », « Soppe-le-Bas isolé du “monde” par les routiers », « Un village cerné de toutes parts », « 10 Tote in 10 Jahren » ne sont que quelques exemples des titres que l’on a pu lire à l’époque dans divers journaux. Même *France Dimanche* s’était intéressé à l’affaire en titrant : « Depuis 30 ans, ce village vit dans la peur. Depuis 10 ans, c’est l’enfer ! ». Le reporter avait notamment rencontré Adèle KAWKA, dont la famille a été durement touchée, avec un fils de 8 ans tué et deux filles blessées par la route.

Des symboles forts

Certaines manifestations se sont tenues précisément devant le cimetière, comme pour mieux rappeler que la route avait déjà fait trop de morts. Une autre fois, les manifestants avaient dressé un mur en bois recouvert d’une tapisserie imitation pierres sèches, avec une ouverture juste pour laisser passer les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires de moins de 11 tonnes. Ce décor leur avait été inspiré par les événements de Berlin. Un touriste allemand avait fait remarquer : « Chez nous on abat le mur, chez vous, vous le construisez. »

Des responsables politiques déterminés

Jean-Luc REITZER, député, et Pierre SCHIELÉ, sénateur, ont été aux côtés de la population et des élus dans leur combat pour la déviation... même lors d’un barrage ! Jean-Luc REITZER a défendu le dossier énergiquement, par diverses interventions. Se proposant notamment d’intervenir lors de la discussion du budget 1990 à l’assemblée nationale, il avait affirmé avec conviction : « En attendant, je soutiens à fond la volonté du maire de faire avancer les choses. Et si on ne peut pas régler le problème par la négociation, on descendra dans la rue, avec les habitants de Soppe-le-Bas. » Parole tenue. Louis UHLRICH, conseiller général, s’était lui aussi investi.

Des conditions géologiques difficiles

« C’est l’un des plus mauvais terrains du Haut-Rhin », avait affirmé à l’époque Serge JEUNET-MANCY, alors ingénieur à la subdivision de l’Équipement de Masevaux (actuelle DDT). Le chantier avait débuté du côté mulhousien, dans la partie la plus difficile. La qualité géologique du terrain imposait à l’Équipement de prendre toutes les précautions pour la construction de cette portion de route. Le remblai sur le tracé de la chaussée a été surchargé artificiellement. La stabilisation du remblai et des talus ont pris du temps.

ÉTÉ 2013

Numéro 73

Dans ce supplément :

Une situation intenable

La tension monte

1

Une longue attente

Action

2

Conp d'accélérateur

La situation se débloque

Enfin l'épilogue

3

Dix morts

Dans la presse

Des responsables politiques déterminés

4

VERBATIM

« Nous ne voulons pas la pagaille, nous voulons qu’on nous entende en haut lieu et qu’on tienne enfin compte de notre unique but, pouvoir vivre en sécurité dans notre village. »

La tension monte

La nouvelle municipalité élue en 1989 n’entend pas se laisser faire. De leur côté, les transporteurs ont signifié au maire, Francis GUTTIG, qu’ils sont décidés à engager une action pour manifester contre la mise en application du décret interdisant le passage des poids lourds de plus de 11 tonnes. Pour calmer le



FLASH 313
20^e anniversaire de la déviation

Contournement de Soppe-le-Bas :
le « Yes, we can ! » soppois

Cette année marque le 20^e anniversaire de l’inauguration de la déviation de Soppe-le-Bas. Une déviation qui aurait bien pu ne jamais voir le jour sans la détermination de la population et des élus soppois. Récit d’une victoire emportée de haute lutte.

Une situation intenable

À la fin des années 80, Soppe-le-Bas, 380 habitants, reste le seul village dans le Haut-Rhin encore traversé par la RN 83. Des milliers de véhicules y passent chaque jour, notamment des poids lourds, avec leur cortège de poussière et de bruit. La chaussée a déjà été surélevée

plusieurs fois. Mais, surtout, la circulation intense dans Soppe-le-Bas représente un réel danger pour la population, qui compte les blessés et les morts. Déjà neuf morts. C’est intolérable. Un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation des poids lourds sur la RN 83

dans le village, mais les routiers contestent cette mesure, qui les obligerait à emprunter l’autoroute A 36 entre Mulhouse et Belfort et à franchir le péage de Fontaine, synonyme pour eux d’un surcoût important (27 francs, soit environ 4 euros, pour un tronçon de 13 km).



Réunion avec l’équipe municipale et la population

tion est née, elle ne va plus s’arrêter.

ANECDOTE
Ce jour-là, à 17 h 45, le maire avait fait sonner le tocsin et hurler la sirène pour appeler les élus et la population à établir un barrage sur la RN 83, à la hauteur de la mairie. J.-J. ERNST raconte dans *L’Alsace* : « Il était 18 h 32, une “routière” abordait le maire : “ Monsieur le Maire, à quelle heure levez-vous le barrage ? Je dois être à Rome demain dans la journée. ” Francis GUTTIG lançait alors à la ronde : “ On lève le barrage ! ” Sourire sympathique du maire, sourire de reconnaissance de cette routière qui à bord de son semi-remorque arrivera à l’heure dans la capitale italienne. Comme les routiers, il y a aussi des élus sympas... »

Une longue attente

Il faut dire que les Soppois l'attendent depuis longtemps, leur déviation : depuis 1963, et plus particulièrement lors de la réalisation des études préalables pour la construction de l'A 36, des projets de contournement du village ont été élaborés ; dès 1974, l'État a acquis les terrains nécessaires à la mise en place d'une déviation.

Un courrier assorti d'un mémoire explicatif a été adressé par la Commune, en juillet 1986, à l'ensemble des élus et instances concernées, rappelant les nuisances endurées par la population de Soppe-le-Bas, les nombreux accidents et les efforts déjà déployés par la municipalité pour pallier les problèmes liés à la circulation (signalisation, limitation de vitesse, etc.).

Trois propositions ont été présentées à l'époque : réaliser la déviation prévue ; aménager le tronçon de la D14bis et D32v ; aménager

Action

Dès lors, la municipalité veut obtenir de la part de l'État, de la Région et du Conseil général un engagement ferme et un calendrier précis pour la réalisation du contournement de Soppe. Les habitants sont bien déterminés à se battre pour la sécurité des leurs. Les pouvoirs publics ont bloqué la situation, pour quoi les habitants ne bloqueraient-ils pas la route ? Alors quand sonne le tocsin et hurle la sirène, ils répondent présents et descendent dans la rue. Voitures, tracteurs et herbes sont mis en place sur la chaussée en quelques minutes pour barrer la circulation. Les manifestations se succèdent, certaines plus marquantes que d'autres. Fini le temps où les Soppois acceptaient leur sort sans broncher, même s'ils sont conscients de la nécessité de trouver une solution qui profite à tous, comme le montrent ces propos recueillis lors d'une manifestation : « Les camions, il faut bien qu'ils gagnent leur vie ». « Nous, il faut qu'on vive ! » Car c'est bien de vivre qu'il s'agit. Les habitants sont bien décidés à faire tout leur possible pour obtenir enfin leur déviation ou, à défaut, l'une des solutions

le croisement « dit de Bretten ».

Lors de l'élaboration du contrat de plan État-Région de 1990-1995, le Département du Haut-Rhin a fait figurer le projet de contournement, dont le coût avait été chiffré en 1986 à 27 millions de francs (environ 4 millions d'euros), parmi ses priorités. Mais le projet n'a pas été retenu dans les négociations finales : une nouvelle inadmissible pour les Soppois.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE LA RN 83

But : utiliser tous les moyens, avec la municipalité et les élus du département, pour faire aboutir le projet de déviation de Soppe-le-Bas auprès des autorités compétentes.

Président : Michael BODI
Vice-président : Jean BURY
Secrétaire : Bernard WOLF
Trésorier : Lucien KETTLER

suffisant à interdire toute circulation... Le 1^{er} octobre 1989, l'arrêté interdisant la traversée de la commune aux poids lourds de plus de 11 tonnes entre en vigueur. Le 2 octobre, les élus découvrent que les panneaux d'interdiction mis en place bénévolement par des habitants de Soppe le 16 septembre ont été maculés de peinture noire. Le matin même, les panneaux sont nettoyés par des bénévoles. Le soir est dressé un barrage. Le conseil municipal fait monter la pression en choisissant la grève administrative. Le samedi 18 novembre 1989, de 9 h 30 à midi, nouvelle grande manifestation, suivie de celle du mercredi 22 novembre, de 16 h 00 à 17 h 00, à laquelle assiste un reporter de *France Dimanche*. L'Association de



Accident de M. Prosper BOVÉ, victime de la RN 83

Coup d'accélérateur

Le samedi 27 janvier 1990, Soppe se réveille coupé du monde, les accès routiers étant tous bloqués par une centaine de camions venus d'Alsace et de Franche-Comté - les transporteurs ont mis leur menace à exécution, les gendarmes verbalisant depuis une quinzaine de jours les routiers qui ne respectent pas l'arrêté pris par le maire. Objectif de l'opération : la suspension de l'interdiction de traverser le village pour les poids lourds de plus de 11 tonnes ou l'abaissement du prix du péage de Fontaine pour les transporteurs régionaux. Au barrage du côté du Pont d'Aspach, le maire et les représentants des transporteurs routiers engagent le dialogue. « Aujourd'hui, ce n'est qu'un coup de semonce », prévient Pierre FUCHS, président de la Chambre professionnelle des transporteurs routiers du Haut-Rhin, les transporteurs se déclarant prêts à organiser un blocus total sur plusieurs jours. Mis en place vers 5 h 00 du matin, les barrages sont finale-

La situation se débloque

Le 22 février 1990, une réunion au ministère des Transports rassemble le maire et les deux adjoints de Soppe-le-Bas, Aimé BELLICAM et Jean-Julien WEISS, le président de l'association de défense des riverains de la RN 83, le député Jean-Luc REITZER ainsi que des représentants de l'État, des Départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort,

Enfin, l'épilogue !

Début août 1993, la déviation de Soppe-le-Bas, longue de 3,6 km, entre en fonction. Sa réalisation, financée à raison d'un tiers chacun

ment levés vers 20 h 00. À la suite du blocus, le maire adresse une lettre au ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Michel DELEBARRE, pour lui demander audience. Réuni en séance extraordinaire le 29 janvier 1990, le conseil municipal demande à l'unanimité au premier magistrat de ne pas revenir sur l'arrêté au centre de tous les débats. Dans une motion adressée à Michel DELEBARRE, il « demande instamment au ministre de faire débloquent immédiatement les crédits nécessaires à la réalisation d'une des solutions de dé-

viation du trafic de la RN 83 ». Le 1^{er} février 1990, une réunion se déroule à la mairie de Soppe-le-Bas, sous la présidence du sous-préfet de Thann, René KERN, avec la municipalité, les responsables des transporteurs routiers du Haut-Rhin et de Franche-Comté, le vice-président de l'Association de défense des riverains de la RN 83, Jean BURY, et l'ingénieur de l'Équipement, Serge JEUNET-MANCY. Le jeudi 8 février 1990, une délégation soppoise est reçue à Paris par le directeur des Routes, Christian LEYRIT. Le mardi 20 février, nouvelle mani-



Une file ininterrompue de camions pour bloquer Soppe-le-Bas

festations, la revendication des habitants de Soppe-le-Bas est satisfaite. Le conseil municipal suspend alors le fameux arrêté interdisant la circulation des plus de 11 tonnes. Début juillet 1991, les travaux démarrent. Ils ne seront pas achevés avant 1993, vu la nature difficile du terrain (voir la rubrique « Des conditions géologiques difficiles »). Une

période qui est mise à profit pour peaufiner la sécurité du tracé : le projet initial prévoit en effet des croisements avec deux routes départementales ; les élus soppois souhaitent plutôt la construction d'un rond-point, voire d'un pont, la RD 25 devenant la principale voie de communication de la commune.

le calme et la sécurité retrouvés n'ont pas de prix. C'est nombreux qu'ils participent à la fête de la déviation organisée début septembre par les six associations du village pour célébrer la fin du cauchemar.